PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022
SANS PUBLIC – PANDÉMIE COVID-19

AVIS EST DONNÉ à la population que conformément aux récentes directives émises par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie Covid-19, la séance du conseil de la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton du lundi 7 février 2022 19h se déroulera sans public.

Afin d'assurer la transparence des séances qui en vertu de la loi doivent être publiques, un enregistrement audio de la séance sera disponible dans les meilleurs délais sur le site internet de la municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Il est toutefois possible d'acheminer vos questions et/ou commentaires au conseil municipal en écrivant à la municipalité à l'adresse : info@stececiledewhitton.qc.ca. Vos questions et/ou commentaires seront traités lors de la période de questions de la séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

_____
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le deuxième jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

_____
Directrice générale
Secrétaire-trésorière